

2022/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 7 JUILLET 2022

**N° DEL2022\_05\_01**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 7 juillet à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

**24 Elus présents lors du vote** : HINGRAY Diane ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; COLOMBEL Mylène ; POTELE Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno.

**5 Pouvoirs :**

Mme OLLIVIER Sylvie donne pouvoir à Mme LE GOUEFF Viviane.

M. LE PALLEC Fabien donne pouvoir à M. RENEVEY Alexis.

Mme LE BOULAIRE Patricia donne pouvoir à M. LEREDE Michel.

Mme GENTIL Laurence donne pouvoir à Diane HINGRAY.

Mme CHATELAIN Christiane donne pouvoir à Mme LE BARON-RACHEL Marjorie.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : COLOMBET Mylène

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 1 juillet 2022

**OBJET** : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme la Maire rappelle qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres (un conseiller municipal) pour remplir les fonctions de secrétaire (art. L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales). Cette nomination doit, conformément aux dispositions de l'article L 2121-21, se faire en principe au scrutin secret sauf si le Conseil décide à l'unanimité le contraire.

L'article L 2121-15 du CGCT permet au Conseil municipal d'adjoindre à ce secrétaire des auxiliaires, pris en dehors de ses membres (secrétaire de mairie, techniciens ...), qui assistent aux séances sans participer aux délibérations.

Envoyé en préfecture le 25/07/2022

Reçu en préfecture le 25/07/2022

Affiché le **25/07/2022**

ID : 056-215601774-20220707-DEL2022\_05\_01-DE

Après avoir décidé un vote à mains levées,  
Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,  
La candidature de Mme COLOMBET Mylène comme secrétaire de séance est proposée aux votes.

**VOTE : LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DESIGNE A L'UNANIMITE, MME COLOMBET  
MYLENE COMME SECRETAIRE DE SEANCE.**

A PLUVIGNER, LE 07.07.2022

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

**VOTES : 29 pour**


Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2022/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 7 JUILLET 2022

**N° DEL2022\_05\_02**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 7 juillet à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

**24 Elus présents lors du vote** : HINGRAY Diane ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; COLOMBEL Mylène ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno.

**5 Pouvoirs :**

Mme OLLIVIER Sylvie donne pouvoir à Mme LE GOUEFF Viviane.

M. LE PALLEC Fabien donne pouvoir à M. RENEVEY Alexis.

Mme LE BOULAIRE Patricia donne pouvoir à M. LEREDE Michel.

Mme GENTIL Laurence donne pouvoir à Diane HINGRAY.

Mme CHATELAIN Christiane donne pouvoir à Mme LE BARON-RACHEL Marjorie.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : COLOMBET Mylène

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 1 juillet 2022

**OBJET** : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Mme la Maire donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 31 mai 2022.

Le procès-verbal de séance du dernier conseil municipal est présenté aux votes des élus.

Aucune observation n'est portée sur le procès-verbal du conseil municipal du 31 mai 2022.

**VOTE** : APRES EN AVOIR DELIBERE, LE PROCES-VERBAL DE SEANCE DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Envoyé en préfecture le 25/07/2022

Reçu en préfecture le 25/07/2022

Affiché le **27/05/2022**

ID : 056-215601774-20220707-DEL2022\_05\_02-DE

A PLUVIGNER, LE 07.07.2022

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

VOTES : 29 pour

The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Diane Hingray". To the right of the signature is a circular official stamp in blue ink. The stamp contains the text "MAIRIE DE PLUVIGNER" at the top and "55 (Morbihan)" at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with a star above.

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2022/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 7 JUILLET 2022

**N° DEL2022\_05\_03**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 7 juillet à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

**24 Elus présents lors du vote** : HINGRAY Diane ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; COLOMBEL Mylène ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno.

**5 Pouvoirs :**

Mme OLLIVIER Sylvie donne pouvoir à Mme LE GOUEFF Viviane.

M. LE PALLEC Fabien donne pouvoir à M. RENEVEY Alexis.

Mme LE BOULAIRE Patricia donne pouvoir à M. LEREDE Michel.

Mme GENTIL Laurence donne pouvoir à Diane HINGRAY.

Mme CHATELAIN Christiane donne pouvoir à Mme LE BARON-RACHEL Marjorie.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : COLOMBET Mylène

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 1 juillet 2022

**OBJET** : FINANCES BUDGET – MODIFICATION DES REGIES « CAMPS ITINERANTS », « DROITS DE PLACE ET PONT BASCULE » ET « MEDIATHEQUE »

Suite à l'évolution des services de la collectivité, il convient de mettre à jour les régies suivantes :

- **Régie d'avances « camp itinérant »** : afin d'ajouter les dépenses liées au dispositif argent de poche, jouets divers, il convient de modifier l'intitulé de la régie : régie « activités jeunesse ».

- La suppression du pont bascule conduit à modifier l'intitulé de la Régie de recettes « droits de place et pont bascule » par **Régie « droits de place »** et supprimer les dépenses prix de la pesée au pont bascule.

Envoyé en préfecture le 25/07/2022

Reçu en préfecture le 25/07/2022

Affiché le **25/07/2022**

ID : 056-215601774-20220707-DEL2022\_05\_03-DE

- **Régie de recettes « médiathèque »** : il convient d'ajouter les dépenses intitulées « braderie de livres occasionnelle ».

**VOTE** : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CES MODIFICATIONS DE REGIES. MME LA MAIRE EST DESIGNEE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 07.07.2022

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

**VOTES** : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2022/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 7 JUILLET 2022

**N° DEL2022\_05\_04**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 7 juillet à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

**24 Elus présents lors du vote** : HINGRAY Diane ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; COLOMBEL Mylène ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno.

**5 Pouvoirs :**

Mme OLLIVIER Sylvie donne pouvoir à Mme LE GOUEFF Viviane.

M. LE PALLEC Fabien donne pouvoir à M. RENEVEY Alexis.

Mme LE BOULAIRE Patricia donne pouvoir à M. LEREDE Michel.

Mme GENTIL Laurence donne pouvoir à Diane HINGRAY.

Mme CHATELAIN Christiane donne pouvoir à Mme LE BARON-RACHEL Marjorie.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : COLOMBET Mylène

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 1 juillet 2022

**OBJET** : FINANCES BUDGET – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR GRDF POUR 2022

Comme chaque année, GRDF est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel.

Ainsi, le montant de la redevance d'occupation du domaine public gaz s'élève à 1 139 € pour 2022.

Envoyé en préfecture le 25/07/2022

Reçu en préfecture le 25/07/2022

Affiché le 25/07/2022

ID : 056-215601774-20220707-DEL2022\_05\_04-DE

Le plafond de votre redevance 2022 d'occupation du domaine public est :

1 004,00 €

Insee	Commune	Longueur Canalisation (m)
56177	PLUVIGNER	19051
Total		19051

Coefficient de revalorisation (CR)	1,31
------------------------------------	------

Calcul de la redevance :

$$[(0,035 \times L) + 100] \times CR$$

Conformément à l'article L 2322-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, la règle de l'arrondi à l'euro le plus proche est appliquée.

Le plafond de votre redevance 2022 d'occupation provisoire du domaine public est :

135,00 €

Insee	Commune	Longueur Canalisation (m)
56177	PLUVIGNER	345
Total		345

Coefficient de revalorisation (CR)	1,12
------------------------------------	------

Calcul de la redevance :

$$0,35 \times L \times CR$$

Conformément à l'article L 2322-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, la règle de l'arrondi à l'euro le plus proche est appliquée.

**VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CETTE REDEVANCE. MME LA MAIRE EST DESIGNEE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

A PLUVIGNER, LE 07.07.2022

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

**VOTES : 29 pour**


Le Maire.

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.



2022/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 7 JUILLET 2022

**N° DEL2022\_05\_05**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 7 juillet à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

**24 Elus présents lors du vote** : HINGRAY Diane ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; COLOMBEL Mylène ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno.

**5 Pouvoirs :**

Mme OLLIVIER Sylvie donne pouvoir à Mme LE GOUEFF Viviane.

M. LE PALLEC Fabien donne pouvoir à M. RENEVEY Alexis.

Mme LE BOULAIRE Patricia donne pouvoir à M. LEREDE Michel.

Mme GENTIL Laurence donne pouvoir à Diane HINGRAY.

Mme CHATELAIN Christiane donne pouvoir à Mme LE BARON-RACHEL Marjorie.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : COLOMBET Mylène

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 1 juillet 2022

**OBJET** : TRAVAUX – CREATION DU SAS DE LA MAIRIE

La finalisation des travaux de la mairie nécessite la modification de la porte d'entrée et la création d'un SAS.

Parmi les 4 offres reçues, la société ThyssenKrupp a proposé une nouvelle organisation du SAS pour un montant de 29 404,94 € TTC.

Les travaux pourront avoir lieu en octobre.

Avis favorable de la commission travaux du 22 juin 2022 ;

Envoyé en préfecture le 25/07/2022

Reçu en préfecture le 25/07/2022

Affiché le **25/07/2022**

ID : 056-215601774-20220707-DEL2022\_05\_05-DE

**VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CES TRAVAUX. MME LA MAIRE EST DESIGNEE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

A PLUVIGNER, LE 07.07.2022

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

**VOTES : 29 pour**

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2022/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 7 JUILLET 2022

**N° DEL2022\_05\_06**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 7 juillet à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

**24 Elus présents lors du vote** : HINGRAY Diane ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; COLOMBEL Mylène ; POTEI Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno.

**5 Pouvoirs :**

Mme OLLIVIER Sylvie donne pouvoir à Mme LE GOUEFF Viviane.

M. LE PALLEC Fabien donne pouvoir à M. RENEVEY Alexis.

Mme LE BOULAIRE Patricia donne pouvoir à M. LEREDE Michel.

Mme GENTIL Laurence donne pouvoir à Diane HINGRAY.

Mme CHATELAIN Christiane donne pouvoir à Mme LE BARON-RACHEL Marjorie.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : COLOMBET Mylène

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 1 juillet 2022

**OBJET** : TRAVAUX – DEMOLITION DE LA MAISON DU LETTY

Une consultation a été menée pour procéder à la démolition de la maison du Letty.

L'offre de l'entreprise PICAUT de Locminé a été retenue pour un montant de 12 000 € TTC.

Les travaux pourront être réalisés en septembre en même temps que le pont bascule.

Avis favorable de la commission travaux du 22 juin 2022 ;

Envoyé en préfecture le 25/07/2022

Reçu en préfecture le 25/07/2022

Affiché le **25/07/2022**

ID : 056-215601774-20220707-DEL2022\_05\_06-DE

**VOTE : APRES DELIBERATION, A 28 POUR ET 1 CONTRE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CES TRAVAUX. MME LA MAIRE EST DESIGNEE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

A PLUVIGNER, LE 07.07.2022

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

**VOTES : 28 pour – 1 contre**



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2022/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 7 JUILLET 2022

**N° DEL2022\_05\_07**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 7 juillet à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

**24 Elus présents lors du vote** : HINGRAY Diane ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; AJAX Luigy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; COLOMBEL Mylène ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno.

**5 Pouvoirs :**

Mme OLLIVIER Sylvie donne pouvoir à Mme LE GOUEFF Viviane.

M. LE PALLEC Fabien donne pouvoir à M. RENEVEY Alexis.

Mme LE BOULAIRE Patricia donne pouvoir à M. LEREDE Michel.

Mme GENTIL Laurence donne pouvoir à Diane HINGRAY.

Mme CHATELAIN Christiane donne pouvoir à Mme LE BARON-RACHEL Marjorie.

**SECRETARE DE SEANCE** : COLOMBET Mylène

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 1 juillet 2022

**OBJET** : TRAVAUX – ATTRIBUTION DE LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA GARDERIE ET LE RESTAURANT SCOLAIRE SATELLITE A BIEUZY LANVAUX

Un appel d'offres a été conduit pour la désignation d'un maître d'œuvre pour la construction d'une nouvelle garderie et d'un restaurant scolaire à Bieuzy-Lanvaux.

Sur une quinzaine de candidatures, 4 candidats ont été retenus pour une présentation orale le jeudi 16 juin. 3 candidats ont présenté une étude convaincante. L'atelier d'architecture META, basé à Rennes a le plus convaincu le jury par sa proposition cohérente, une bonne organisation des espaces, une connaissance du sujet et une expérience significative de la petite enfance.

Le montant de ses honoraires est de 153 360 €TTC.

Envoyé en préfecture le 25/07/2022

Reçu en préfecture le 25/07/2022

Affiché le **25/07/2022**

ID : 056-215601774-20220707-DEL2022\_05\_07-DE

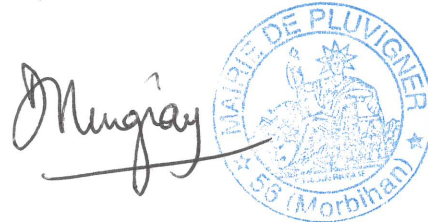
Avis favorable de la commission travaux du 22 juin 2022 ;

**VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL ATTRIBUE CETTE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE AU CABINET META. MME LA MAIRE EST DESIGNEE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

A PLUVIGNER, LE 07.07.2022

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

**VOTES : 29 pour**

The image shows a handwritten signature in black ink that reads "D. Hingray". To the right of the signature is a circular official seal in blue ink. The seal contains the text "MAIRIE DE PLUVIGNER" at the top and "56 (Morbihan)" at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with a star above.

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2022/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 7 JUILLET 2022

**N° DEL2022\_05\_08**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 7 juillet à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

**24 Elus présents lors du vote :** HINGRAY Diane ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; COLOMBEL Mylène ; POTEI Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno.

**5 Pouvoirs :**

Mme OLLIVIER Sylvie donne pouvoir à Mme LE GOUEFF Viviane.

M. LE PALLEC Fabien donne pouvoir à M. RENEVEY Alexis.

Mme LE BOULAIRE Patricia donne pouvoir à M. LEREDE Michel.

Mme GENTIL Laurence donne pouvoir à Diane HINGRAY.

Mme CHATELAIN Christiane donne pouvoir à Mme LE BARON-RACHEL Marjorie.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** COLOMBET Mylène

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :** le 1 juillet 2022

**OBJET :** TRAVAUX – ATTRIBUTION DE LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RENOVATION DE LA SALLE VERTE AU COMPLEXE SPORTIF

Une consultation a été menée pour l'attribution de la maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la salle verte du Goh Lanno.

5 candidatures ont été reçues pour cet appel d'offres, le dossier le plus convaincant est celui d'un bureau d'ingénieurs AUXILIUM, basé en périphérie de Rennes. Ils ont beaucoup d'expérience dans ce type de rénovation, ont proposé un programme de travaux réfléchi et adapté ainsi que la proposition d'honoraires la plus intéressante.

Le montant de ses honoraires est de 56 070 €TTC, pour un montant prévisionnel de travaux de 752 000 € HT.

Envoyé en préfecture le 25/07/2022

Reçu en préfecture le 25/07/2022

Affiché le **25/07/2022**

ID : 056-215601774-20220707-DEL2022\_05\_08-DE

Avis favorable de la commission travaux du 22 juin 2022 ;

**VOTE** : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL ATTRIBUE CETTE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE AU CABINET AUXILIUM. MME LA MAIRE EST DESIGNEE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 07.07.2022

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

**VOTES** : 29 pour



Le Maire.

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.



2022/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
SEANCE DU 7 JUILLET 2022

**N° DEL2022\_05\_09**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 7 juillet à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

**24 Elus présents lors du vote** : HINGRAY Diane ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; COLOMBEL Mylène ; POTELE Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno.

**5 Pouvoirs :**

Mme OLLIVIER Sylvie donne pouvoir à Mme LE GOUEFF Viviane.

M. LE PALLEC Fabien donne pouvoir à M. RENEVEY Alexis.

Mme LE BOULAIRE Patricia donne pouvoir à M. LEREDE Michel.

Mme GENTIL Laurence donne pouvoir à Diane HINGRAY.

Mme CHATELAIN Christiane donne pouvoir à Mme LE BARON-RACHEL Marjorie.

**SECRETARE DE SEANCE** : COLOMBET Mylène

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 1 juillet 2022

**OBJET** : TRAVAUX – REPRISE DE LA COUVERTURE EN ARDOISE DE LA MAIRIE

La couverture de la mairie nécessite des travaux de rénovation.

L'entreprise LE GOUGUEC a proposé une prestation pour un montant de 24 627,84 €TTC.

Avis favorable de la commission travaux du 22 juin 2022 ;

**VOTE** : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CES TRAVAUX. MME LA MAIRE EST DESIGNEE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

Envoyé en préfecture le 25/07/2022

Reçu en préfecture le 25/07/2022

Affiché le **25/07/2022**

ID : 056-215601774-20220707-DEL2022\_05\_09-DE

A PLUVIGNER, LE 07.07.2022

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

VOTES : 29 pour

The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Diane Hingray". To the right of the signature is a circular official stamp in blue ink. The stamp contains the text "MAIRIE DE PLUVIGNER" at the top and "56 (Morbihan)" at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a castle tower and a crown.

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2022/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 7 JUILLET 2022

**N° DEL2022\_05\_10**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 7 juillet à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

**24 Elus présents lors du vote** : HINGRAY Diane ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; COLOMBEL Mylène ; POTEI Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno.

**5 Pouvoirs :**

Mme OLLIVIER Sylvie donne pouvoir à Mme LE GOUEFF Viviane.

M. LE PALLEC Fabien donne pouvoir à M. RENEVEY Alexis.

Mme LE BOULAIRE Patricia donne pouvoir à M. LEREDE Michel.

Mme GENTIL Laurence donne pouvoir à Diane HINGRAY.

Mme CHATELAIN Christiane donne pouvoir à Mme LE BARON-RACHEL Marjorie.

**SECRETARE DE SEANCE** : COLOMBET Mylène

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 1 juillet 2022

**OBJET** : TRAVAUX – CREATION D'UNE AIRE DE JEUX DE 10M PAR 13M AUX ABORDS DE LA SALLE KOZH KASTELL

Afin de continuer l'implantation d'équipements à Bieuzy-Lanvaux, une aire de jeux sera installée derrière la salle Kozh Kastell.

L'entreprise Synchronicity implantera les jeux pour un montant de 44 425,20 € TTC et l'entreprise LE PENDU effectuera l'aménagement paysager pour 6 000 € TTC.

Avis favorable de la commission travaux du 22 juin 2022 ;

Envoyé en préfecture le 25/07/2022

Reçu en préfecture le 25/07/2022

Affiché le **25/07/2022**

ID : 056-215601774-20220707-DEL2022\_05\_10-DE

**VOTE : APRES DELIBERATION, A 20 POUR, 2 CONTRE ET 7 ABSTENTIONS, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CES TRAVAUX. MME LA MAIRE EST DESIGNEE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

A PLUVIGNER, LE 07.07.2022

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

**VOTES : 20 pour – 2 contre – 7 abstentions**



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2022/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
SEANCE DU 7 JUILLET 2022

**N° DEL2022\_05\_11**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 7 juillet à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

**24 Elus présents lors du vote** : HINGRAY Diane ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; COLOMBEL Mylène ; POTELE Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno.

**5 Pouvoirs :**

Mme OLLIVIER Sylvie donne pouvoir à Mme LE GOUEFF Viviane.

M. LE PALLEC Fabien donne pouvoir à M. RENEVEY Alexis.

Mme LE BOULAIRE Patricia donne pouvoir à M. LEREDE Michel.

Mme GENTIL Laurence donne pouvoir à Diane HINGRAY.

Mme CHATELAIN Christiane donne pouvoir à Mme LE BARON-RACHEL Marjorie.

**SECRETARE DE SEANCE** : COLOMBET Mylène

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 1 juillet 2022

**OBJET** : TRAVAUX – MISE EN PLACE D'ÉCLAIRAGE AUX ABORDS DES AIRES DE PETANQUE

Pour finaliser l'aménagement des terrains de pétanque au complexe du Goh Lanno, un éclairage peut être mis en place.

La convention avec Morbihan Énergies représentera un investissement de 7 716 € TTC.

Avis favorable de la commission travaux du 22 juin 2022 ;

**VOTE** : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CES TRAVAUX. MME LA MAIRE EST DESIGNEE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

Envoyé en préfecture le 25/07/2022

Reçu en préfecture le 25/07/2022

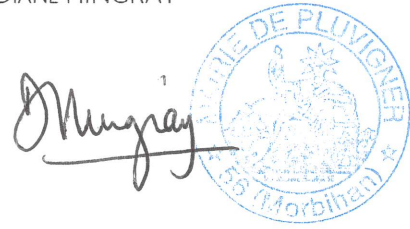
Affiché le **25/07/2022**

ID : 056-215601774-20220707-DEL2022\_05\_11-DE

A PLUVIGNER, LE 07.07.2022

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2022/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
SEANCE DU 7 JUILLET 2022

**N° DEL2022\_05\_12**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 7 juillet à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

**24 Elus présents lors du vote** : HINGRAY Diane ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; COLOMBEL Mylène ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno.

**5 Pouvoirs :**

Mme OLLIVIER Sylvie donne pouvoir à Mme LE GOUEFF Viviane.

M. LE PALLEC Fabien donne pouvoir à M. RENEVEY Alexis.

Mme LE BOULAIRE Patricia donne pouvoir à M. LEREDE Michel.

Mme GENTIL Laurence donne pouvoir à Diane HINGRAY.

Mme CHATELAIN Christiane donne pouvoir à Mme LE BARON-RACHEL Marjorie.

**SECRETARE DE SEANCE** : COLOMBET Mylène

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 1 juillet 2022

**OBJET** : TRAVAUX – MODIFICATION DU CHAUFFAGE AU MULTI-ACCUEIL ET SUPPRESSION DE L'ALIMENTATION GAZ

La pompe à chaleur du Multi-accueil doit être remplacée parce qu'elle présente de nombreux points de faiblesse et tombe trop fréquemment en panne.

L'opération peut être couplée avec la suppression du ballon d'eau chaude qui fonctionne au gaz et le raccorder sur les sondes de géothermie.

L'entreprise Armor Clim de Lorient a proposé la meilleure offre pour un montant de 47 988 € TTC.

Avis favorable de la commission travaux du 22 juin 2022 ;

Envoyé en préfecture le 25/07/2022

Reçu en préfecture le 25/07/2022

Affiché le **25/07/2022**

ID : 056-215601774-20220707-DEL2022\_05\_12-DE

**VOTE : APRES DELIBERATION, A 26 POUR ET 3 ABSTENTIONS, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CES TRAVAUX.  
MME LA MAIRE EST DESIGNEE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

A PLUVIGNER, LE 07.07.2022

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

**VOTES : 26 pour – 3 abstentions**


Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.